



Communauté de Communes
Porte de Maurienne
Grande Rue
73220 AIGUEBELLE

Aiguebelle, le 04 Octobre 2016

Tél. : 04.79.44.31.61/Fax 04.79.44.28.66
communautedecommunes@portedemaurienne.eu

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2016 A 19 H 00
A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Présents :

Mrs BUET – CANOT – CHAPUIS – SAINT GERMAIN - CONTI – GADROY LEGENVRE –
BOUVIER Alain - MELLIER - REFFET Jean-Luc – FARGEAS – RICO – DEMONNAZ
Mmes DAUDIN – BOUZON – BAZIN – CHOURGNOZ - SCHULZ - JOGUET

Absents : Mrs BOUVIER Jean – RICHARD – PITTON – Mme VIGNAL

Procuration : Mme BUGNON à Mme DAUDIN
Mr BODELET à Mr GADROY LEGENVRE

Le Président excuse les membres qui n'ont pu se déplacer ce soir et fait part des changements intervenus au sein du conseil communautaire :

- Madame Sylvie Vignal, conseillère à Aiguebelle a démissionné de son mandat de conseillère communautaire, et la commune a désignée Lydia BROUZE pour la remplacer.
- Le conseil municipal d'Argentine a démissionné. Il n'y a plus qu'un représentant de la commune : Mr le Maire JJ MELLIER. Des élections pourraient se tenir dans les prochaines semaines et nous pourrions avoir de nouveaux représentants lors de notre dernier conseil communautaire de l'année 2016.

Le Président propose une modification dans l'ordre des points à aborder.

1 - PRESENTATION PAR ENEDIS DU DEPLOIEMENT DES COMPTEURS LINKY

Il accueille Madame Anne-Marie CORDO Adjointe au Directeur de ENEDIS et Monsieur LIMOUSIN référent pour les collectivités qui avaient sollicité la communauté de communes pour une présentation du déploiement des compteurs Linky.

Le compteur LINKY est un compteur communicant.

Le réseau intelligent doit permettre la circulation de l'électricité dans les deux sens afin de mieux gérer et tracer la production électrique.

Le déploiement de ces compteurs vient d'une directive européenne. 90 % des compteurs seront communiquant d'ici 2020.

Le déploiement industriel de LINKY est prévu sur 6 ans. Cela représente un coût de 5 Milliards d'euros d'investissement.

LINKY a été expérimenté sur deux villes : Tour et Lyon. A titre d'information, sur Lyon ce sont 300 000 compteurs qui ont déjà été posés.

LINKY c'est un système qui inclut :

- Les compteurs
- Les concentrateurs
- La chaîne communicante
- Le système d'information centralisé.

Nous sommes passés des compteurs mécaniques, aux électroniques pour arriver progressivement aujourd'hui aux compteurs communicants.

Les avantages sont multiples :

- Surveillance du réseau
- Relevé à distance : *le client ne sera plus dérangé*
- Intervention sous 24 heures alors qu'aujourd'hui il faut 5 jours.
- Protection contre les surtensions.
- Plus d'économie : avantage tarifaire
- LINKY ne modifiera aucunement les contrats – Ce sont les fournisseurs qui établissent les contrats.
- Chaque foyer pourra visualiser de façon simple et pratique la consommation mois/mois, jours/jours et accéder à son historique.

NB : Nos interlocuteurs nous affirment que les données de consommation sécurisées ne peut pas être divulgué à des personnes autres que le consommateur. Elles appartiennent aux clients.

Pour les collectivités :

- LINKY permet d'avoir une photo de consommation avant et après.
- Les réglages sont beaucoup plus fins.

Pour information, la Savoie débutera son équipement durant le second semestre 2017. Pour notre territoire, il faudra attendre 2020.

Les appels d'offres vont permettre à des entreprises locales d'y répondre. Les releveurs de compteurs sont appelés à disparaître mais il faudra des installateurs de compteurs : 120 personnes sur le département.

Les questions les plus souvent posées :

LINKY n'émet pas d'ondes. C'est un courant porteur en ligne. Il n'y a pas de radio fréquence sur le compteur.

Les reproches des communes qui sont hostiles à ce déploiement portent essentiellement sur des craintes liées à la santé et à l'emploi.

Les pouvoirs publics (par le biais du Préfet) interviennent lorsqu'il y a une délibération contre LINKY afin qu'elle soit retirée, les plus hautes instances judiciaires (Conseil d'Etat) ont annulé des arrêtés municipaux qui interdisaient l'installation du dispositif sur leur communes.

Ces compteurs ne sont pas payant – Ils sont pris en charge par ENEDIS.

Les contrats ne seront pas modifiés : tarifs, location, contrat EJP...

Les collectivités ont déjà des compteurs communicants pour les entreprises.

Les Hackers pourront-ils pirater le système ? LINKY est doté du même système de cryptage que la Banque de France.

Monsieur le Maire de Montsapey aurait aimé entendre la version des élus et associations qui sont hostiles et qui ont certainement des arguments à faire entendre. Le Président indique que si de telles personnes souhaitaient venir pour présenter leur version sur le déploiement de ce dispositif nous pourrions les écouter.

2 – ESPACE BELLEDONNE

Le conseil accueille Monsieur Michon, président de l'espace Belledonne, Vice-président de la communauté de communes du Grésivaudan et Maire du Revel (Belledonne) et Madame Ballestra Catherine, chargée de mission espace valléen.

Présentation du programme espace Valléen par ces-derniers :

Belledonne regroupe 6 intercommunalités : 3 en Isère et 3 en Savoie.

L'Espace Valléen gère :

- 3 programmes thématiques à travers l'économie, le pastoralisme, le tourisme, la culture et la gestion des fonds.
- Le programme européen LEADER 2014-2020 (NB / l'espace Valléen n'a pas encore perçu les fonds de LEADER).

L'Espace Valléen touche toutes les thématiques et problématiques montagnardes.

Madame Catherine BALESTRA est l'animatrice de l'espace Valléen. Elle accompagne les territoires de montagne sur le programme touristique.

L'idée est de le faire financer les projets par l'état, l'Europe et la Région.

L'objectif est de :

- Développer des offres touristiques printemps, automne et été afin de les structurer.
- Dynamiser la fréquentation estivale.

Les actions soutenues sont :

- La structuration d'offres activités de pleines natures
- Le balisage
- Les actions de mise en réseau
- La promotion d'une destination : application Smartphone.

A noter que la démarche doit être reconnue par le Territoire. Le périmètre de candidature comprend 12 communes dont 5 sont concernées par l'espace Valléen.

Durant l'année 2016, toute la phase préliminaire d'étude et de constitution a été réalisée :

Phase 1 : Phase de candidature

- Diagnostique du territoire à mettre en avant
- Stratégie : que veut-on faire du territoire en Belledonne ?
- Positionnement et gouvernance.

Phase 2 :

- Plan d'actions
- Maquette
- Financement
- Calendrier

Phase 3 : Appel d'offres.

Candidatures Espace Belledonne :

1 – Stations d'altitude, Sud Grenoblois, Haut Breda, Hurtières, Balcons, Val Gelon Oisans, Station thermale : représentent des espaces de vie différents.

2 – Hébergement, APN, Santé Bien-être, Patrimoine, culture, terroir, offres ludiques

3 – Prestataires, associations, offices de tourisme...

Stratégie : structurer l'offre du territoire Belledonne car il manque aujourd'hui les liens entre ces différents thématiques :

1 – Construire une gouvernance et une ingénierie pour une stratégie touristique.

2 – Positionner Belledonne comme une destination touristique

3 – Qualifier et structurer l'offre et l'accueil touristiques en Belledonne :

- Sites et hébergements touristiques
- Services
- Acteurs.

Un comité de pilotage a validé trois axes de travail autour de la stratégie :

1 – L'offre :

- Validé l'existant, le structurer
- Activités de pleine nature
- Découverte du territoire : savoir-faire et thermalisme – Rendre plus visible les offres qui existent déjà
- Hébergement : meilleure visibilité du parc hébergement

2 – Les acteurs : décloisonner et dynamiser la vie et l'économie touristique locale. Travailler ensemble pour être plus efficaces.

3 - Les clients : attirer les clientèles et proposer de travailler sur :

- Le volet Belledonne
- La mobilité touristique
- L'offre de service en fonction des choix déterminés.

Le financement de l'Espace Valléen peut se porter à hauteur de 60 %

Répartition des 89 500 € par intercommunalités.

Pour la porte de Maurienne la population représentée par les communes concernées s'élève à 1174 habitants le pourcentage est de 2.37 % soit une participation de 2 134 € qui reviendrait à 533 € par an.

Un comité de pilotage va valider le dossier retenu :

- Maquette : il s'agit de construire le programme d'actions avec le volet financier
- Validation du dossier
- Appel à projet
- Suivi de l'avancée de la candidature
- Participation financière du programme LEADER

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ACCEPTE** l'engagement au programme Espace Valléen,
- **ACCEPTE** la participation de 533 € par an sur 4 ans
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire.

3 – PDIPR

La Communauté de Communes a déjà délibéré pour valider l'ensemble des itinéraires lors du dernier conseil communautaire. Il s'agit aujourd'hui de déterminer le montant par commune et par sentier pour avoir un montant global et savoir si chaque commune peut en assurer le coût. La CC peut éventuellement faire un effort financier pour aider les communes.

Le sentier de Grande Randonnée (GR), porté par la Communauté de Communes doit absolument être mis en place pour 2017 et celui-ci pourrait être supporté par la communauté de communes.

En dehors des sentiers intercommunaux GR et GRP grande traversée de Belledonne, qui seront à la charge de la Communauté de communes « Porte de Maurienne », la répartition des coûts des autres sentiers serait la suivante :

- Prise en charge à hauteur de 25 % par le Département (subvention PDIPR)
- Prise en charge à hauteur de 25 % par la Communauté de Communes « Porte de Maurienne »,
- Le solde, soit 50 % à la charge des communes selon les sentiers concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ACCEPTE** la répartition ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous document nécessaire.

Le Président demande à Lise et Julie d'avancer sur le sujet afin d'avoir de nouveaux éléments à présenter au prochain conseil. Il faut différencier le matériel de la main d'œuvre et faire établir des devis par sentier et par commune.

4 – CONVENTION DE PARTENARIAT « CŒUR DE VILLAGE »

La communauté de communes Porte de Maurienne porte depuis plusieurs années le projet de valorisation touristique thématique « Cœur de Villages ». Quatre itinéraires thématiques mettent, aujourd'hui, en avant le patrimoine local permettant d'en valoriser ses atouts et de renforcer l'attractivité du territoire. Inaugurés cet été ces itinéraires se déclinent en quatre parcours : Contes et légendes de l'eau, la petite histoire des mines, nos trésors cachés et Secret défense.

Le visiteur accède, pour chaque parcours, aux informations et aux jeux par le biais de mobiliers, livrets et application numérique.

La Communauté de Communes, propriétaire des mobiliers, sollicite les 12 communes qui constituent son territoire afin d'établir un partenariat garantissant leur bon usage.

Une convention de partenariat sera établie entre la CC et chaque commune du territoire. Elle définit le rôle :

- des communes : rôle de veille, d'entretien des mobiliers et espaces, réapprovisionnement de la documentation touristique dans les présentoirs.
- De la communauté de communes : elle fournira et livrera les nids d'abeilles et gravillonnage aux communes qui seront déposés au pied des mobiliers – Prise en charge des visites de sécurité des aires de jeux.
- De l'office de tourisme : ce-dénier est chargé de l'animation « Cœur de Villages ».

Cette convention est consentie jusqu'au 30 septembre 2017.

Le Président propose de valider cette convention qu'il fera signer aux 12 communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ACCEPTE** la convention désignée ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire.

5 – POINT D'INFORMATION SUR LE DERNIER COPIL NATURA 2000 SITES S40

Il a été décidé que la Communauté de Communes Porte de Maurienne continuerait à porter le projet S40. Lise reste en charge du dossier. Sur les huit sites, le plus important reste le plan d'eau des Hurtières.

Les subventions de l'état et de l'Europe vont baisser dans les prochaines années.

Monsieur Patrick Gadroy Legenvbre a accepté d'en assurer la présidente. La commune de Saint Alban d'Hurtières doit délibérer à ce sujet demain.

Il a été demandé que la participation pour l'animation ne soit pas diminuée et que le poste occupé par Lise reste financé.

Ce sont donc les actions qui seront en diminution en fonctions des financements restants.

6 – SYNDICAT MIXTE ARC-ISERE

Compte-tenu des évolutions sur la prise de compétence économique liée à l'application de la loi NOTRE, le département de la Savoie qui participe à hauteur de 50 % de la zone Arc-Isère a informé le syndicat de devoir se retirer du syndicat. Le conseil accueille le Président Olivier THEVENET pour faire le point

Le Président du syndicat Mixte Arc-Isère, Monsieur THEVENET Olivier informe l'assemblée des conséquences sur le syndicat de la loi NOTRE. Il est accompagné de son directeur François Xavier Lecorre.

A compter du 01 janvier 2017, le département ne pourra plus intervenir sur le financement du syndicat mixte. Sa participation représentait 50 % du budget total. Le reste étant partagé par la CC Cœur de Savoie (25 %) et la CC Porte de Maurienne (25 %).

Le Syndicat est en négociation avec le Préfet pour définir une modalité de sortie.

Concernant le budget, les dépenses comprennent :

- Dotation aux amortissements	:	220 000 €	25 %
- Investissements	:	150 000 €	17 %
- Remboursement emprunts et intérêts	:	350 000 €	40 %

Les 18 % restants se répartissent entre

- Frais de fonctionnement
- Frais de personnel

Hypothèse 1 : retrait du département purement et simplement

Si le département se retire, le syndicat serait dissout. Reste le problème de la dette. Comment la gérer ?...

Cela engendrerait dès 2017 pour les 2 structures porteuses (Cœur de Savoie et Porte de Maurienne) :

- 248 000 € pour 2017
- 237 000 € pour 2018
- 144 569 € pour 2019

Hypothèse 2 : maintien du département pendant un an

- 145 159 € de contribution pour 2017
- 185 886 € pour 2018
- 144 569 € pour 2019

Le Président de la Communauté de communes propose que Jean-Luc REFFET soit le représentant de la C.C. au sein du Syndicat Mixte Arc-Isère en remplacement de Patrick REFFET. Claudine DAUDIN y siégeant déjà en tant qu'élue d'Aiton.

Ce sujet d'actualité va nous amener à entamer des discussions et négociations avec le département de la Savoie d'ici la fin de l'année 2016.

7 – REFORME STATUTAIRE

Bien que notre périmètre n'ait pas évolué, nous devons mettre en conformité nos statuts avec les dispositions de la loi NOTRE relatif aux compétences obligatoires et optionnelles que doivent exercer les communautés de communes.

Si la Communauté de Communes ne se met pas en conformité avec ces dispositions elle exercera l'intégralité des compétences prévues à l'article L5214-16 du CGCT.

La Communauté de Communes doit prendre au minimum trois compétences parmi les neuf présentées par l'article L5214-16.

Le problème est de savoir comment la CC va gérer l'attente que le conseil municipal d'une commune soit mis en place. Vote ? Délibération ?

Le Président Hervé GENON suggère une réunion entre la Communauté de communes et les services de la Sous-Préfecture afin de préparer la délibération pour fin 2016.

Le Président demande au vice-président Jean-Paul Buet de présenter le travail de sa commission sociale.

8 – COMMISSION SOCIALE

Monsieur Jean-Paul BUET retrace les rencontres de sa commission :

Malgré plusieurs rencontres, la commission a du mal à faire émerger un projet. A un moment, il était question de mener une action à destination du grand âge (personnes âgées). Cependant, la communauté de communes n'a pas la compétence sociale et ce, bien que des problèmes de déplacements pour les personnes du 3^{ème} âge, et de visites quotidiennes pour les personnes éloignées dans les hameaux de nos villages.

Monsieur Buet précise que ce mandat devait faire une priorité du grand âge. Il faut s'en donner les moyens, la commission est en train de s'essouffler. La solution serait de réaliser un questionnaire avec un budget en face afin de pouvoir mettre en place des actions.

Le Président revient sur les 3 compétences que la CC doit prendre. Pour le moment il faut en choisir trois dont l'eau et l'assainissement. Par la suite, elle pourra en prendre plus.

9 – INFORMATION SUR LES TRAVAUX DE LA CRECHE

Le Vice-président Jacky Démonnaz fait le point sur les travaux réalisés à la crèche.

Ces-derniers ont débutés fin juin et se sont achevés fin juillet. Même en période estivale les délais ont été tenus avec une ouverture de la crèche à la date prévue :

- Les travaux sur l'existant étaient finis à l'ouverture
- L'extension est dans sa phase finale pour la partie cuisine. La mise en service est prévue ce prochain lundi avec un nouvel espace enfant.

Quelques travaux supplémentaires ont dû être réalisés :

- Dans la partie cuisine, rajout de deux fenêtres qui n'avaient pas été prévues.

- Il restera à mettre en place toute la sécurité avec un contrôle d'accès avec vidéophone.

10 – PROJET DE CESSIONS D'UN TERRAIN POUR IMPLANTATION D'UN BATIMENT SUR LA ZAC PORTE DE MAURIENNE

La société Lauzière Gros Œuvre (LGO) est intéressée pour acquérir le lot 08 représentant 2842 m2 sur la ZAC Porte de Maurienne afin d'y implanter un bâtiment et y stocker son matériel nécessaire à son expansion.

Cette vente, dont le m2 a été fixé à 15 € représenterait une ressource de 42 500 € pour l'équilibre de notre zone d'aménagement concentré en gestion avec la SAS.

La société a déjà été reçue deux fois.

Compte-tenu de l'historique de l'entreprise, la communauté de communes ne peut s'engager sans avoir la garantie qu'un bâtiment sera effectivement construit au plus tôt.

Aussi, la vente du terrain ne pourra se faire qu'à certaines conditions de réalisation des travaux et de nettoyage des terrains déjà achetés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ACCEPTE** la vente du terrain aux conditions ci-dessus sous réserve que l'entreprise y construise un bâtiment dans les délais indiqués dans le compromis de vente après l'obtention du permis de construire selon le projet et les plans présentés à la Communauté de Communes.
- **ACCEPTE** le montant du mètre carré fixé à 15 €.
- **AUTORISE** le Président à donner l'autorisation nécessaire pour que la SAS fasse procéder à cette vente.

11 – EMPRUNT ET INFORMATION BATIMENT PLURIDISCIPLINAIRE (DECISION MODIFICATIVE)

Le Président informe l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-dessous sont insuffisants, il est donc nécessaire de procéder aux opérations suivantes :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

66111	Intérêts des emprunts	+ 1 700 €
22	Dépenses imprévues	- 1 700 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses :

16411	Capital	+ 7 500 €
2313	Immobilisations	- 7 500 €

Chapitre 041 2128 + 36 000 €

Recettes :

Chapitre 041 2031 + 36 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte les virements de crédit ci-dessus.

12 – MOUVEMENT DES EMPLOYES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Président informe l'assemblée des modifications qui ont eu lieu concernant les employés de la Communauté de communes. Ainsi :

- Virginie MARTINEAU a demandé et obtenu un temps partiel à 50 % du 01/09 au 31/12. Au terme duquel elle devra se prononcer sur son poste.
- Léone PELLINI a été recruté en CDD en tant qu'auxiliaire de puériculture afin de compléter le temps partiel de Virginie Martineau.
- Laurence AMOSSE est en disponibilité pour convenances personnelles du 01/09 au 31/08/2017. Elle effectuait le ménage à la crèche (10 h/semaine) et aux pompiers (6h/semaine).
- Anne-Marie GRANGE a été embauchée en CDD du 01/09/2016 au 31/08/2017 en remplacement de Laurence AMOSSE.
- Elheme LOSHAJ est adjoint technique de 2^{ème} classe. Elle effectue le ménage dans la classe cantonale à l'école d'Aiguebelle (6 h50) et aux pompiers (6 h/semaine)
- Viviane FAIOLA a été titularisée à compter du 01 septembre 2016
- Hatixhé GUSTURANAJ est en CDD depuis le 01/09.2010 soit 6 ans au 31/08/2016. Il est nécessaire soit de la nommer stagiaire soit de lui faire un CDI car il n'est plus possible de faire un nouveau CDD
- Jennifer JEAN et Céline DURAND. Suite à l'augmentation de capacité de la halte-garderie, la directrice de la crèche aurait besoin que le temps de travail de ces-dernières soit augmenté et passe à 80 % au 01/01/2017.
- Geoffrey LOPES était en contrat d'apprentissage au SPANC. Son contrat a pris fin le 31/08/2016.

Le conseil est appelé à s'exprimer sur la modification de deux postes à la halte-garderie. Suite à l'augmentation de capacité de la Halte-garderie l'Enfant d'O, le temps de travail de deux postes d'agent social de 2^{ème} classe doivent être augmentés.

Le Président propose de :

- Supprimer deux postes d'Agent Social de 2^{ème} classe à temps non complet à 17 H 50 à compter du 1^{er} janvier 2017,
- Créer deux postes d'Agent Social de 2^{ème} classe à temps non complet à 28 h 00 à compter du 1^{er} janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ACCEPTE** la suppression et la création des deux postes ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document nécessaire.
-

La réunion s'achevait à 22h50.

Fait à AIGUEBELLE, LE 06 OCTOBRE 2016

Le Président

HERVE GENON